

AFFAIRE n° 20.

O B J E T : Cession de terrains par bail à construction à la SHLMR en vue de la réalisation d'opération d'habitat social

LE MAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de ses programmes de logements sociaux, la SHLMR sollicite de la Municipalité la cession des terrains communaux suivants :

- 1,5 hectares environ à prélever du terrain communal cadastré section BZ n° 97 ( ex- GAUD/DALAIS), sur lequel est prévue la construction de 13 logements P.L.R. et de 27 logements P.R.I.;
- Le terrain cadastré section AH n° 48, de 2 636 m<sup>2</sup>, situé 94, rue de la République, sur lequel est envisagée une opération locative de type P.L.R..

Ces cessions pourraient intervenir par le biais de baux à construction d'une durée de 45 ans (correspondant à la durée maximale d'amortissement des prêts qui seront contractés par la SHLMR pour ces opérations) et aux conditions particulières suivantes :

- En ce qui concerne l'opération P.R.I. de la Montagne : loyer annuel (actualisable) fixé à 1% de la valeur vénale du terrain d'assiette déterminés par le Service des Domaines.
- En ce qui concerne l'opération P.L.R. de la Montagne : loyer annuel (actualisable) fixé à 3% de la valeur vénale du terrain d'assiette déterminée par le Service des Domaines.
- En ce qui concerne le terrain de la rue de la République : loyer correspondant à la valeur vénale du terrain estimée par le Service des Domaines, payable en totalité en début de bail.

Je vous demande de vous prononcer sur ces projets de cession et, le cas échéant, de m'autoriser à intervenir dans la conclusion des baux correspondants, à l'issue desquels je vous rappelle que les terrains cédés reviendront à la Commune avec les constructions qui y auront été édifiées.

LE MAIRE - Les Commissions sont favorables à la majorité

Mis aux voix, le rapport est ADOPTE A L'UNANIMITE

VU - St Denis le 12 Janvier 1981

P/le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé: Didier CULTRIAUX

Pour copie certifiée conforme

P/le Préfet et par légalisation

Le Directeur des Finances et des collectivités locales.

Signé: Marten Claude ALARCON